



**SNITPECT**

***En direct de la CAP  
des ITPE***

Paris, le 26 Novembre 2009

*CAP du 26 novembre 2010 : TA Classique et principalats*

## ***Intervention préliminaire des représentants élus du SNITPECT-FO***

**« Malaise ambiant ou ambiance de malaise ! »**

**Madame la Présidente, mesdames, messieurs les membres de la CAP**

La CAP est réunie ce jour pour décider des promotions au grade d'ingénieur divisionnaire dans le corps des ingénieurs des TPE.

Depuis plusieurs décennies, l'administration de ce ministère, qui n'a cessé d'étendre son périmètre d'intervention et ses missions, a fait le choix d'une gestion exigeante pour les ingénieurs des TPE afin d'avoir un encadrement à haute valeur scientifique, technique, managériale et ayant le sens du service public.

Les ingénieurs des travaux publics de l'Etat ont toujours démontré leur investissement, leur aptitude et leur capacité à mettre en œuvre les réformes successives en particulier lors des différentes évolutions ministérielles.

Ils ont prouvé une nouvelle fois leur attachement à la construction de ce grand ministère au service du développement durable en proposant leur vision de la stratégie ministérielle pour sauvegarder le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires, leurs métiers, leurs emplois, leurs compétences et la construction de parcours professionnels riches et diversifiés.

Depuis plusieurs années, ils s'expriment sur l'avenir et l'évolution des services pour une plus grande perméabilité et complémentarité des politiques publiques au service du développement durable des territoires. Une nouvelle fois, lors de leur congrès des 10 et 11 décembre prochains, ils s'exprimeront sur la praxéologie du développement durable et démontreront que l'ingénieur des TPE est durable car adaptable !

De même, ils y donneront également leur vision de l'avenir des Cetes, qui doivent, au sein du RST, être mis au service de toute la sphère publique et du monde professionnel.

Depuis toujours, les ingénieurs des TPE ont pris part, à tous les échelons des territoires, aux trois niveaux de fonctions, à la construction et à la mise en œuvre des politiques publiques de l'aménagement durable des territoires.

Cependant, au gré des réorganisations (...), les ingénieurs des TPE constatent qu'ils peuvent de moins en moins compter sur leur employeur majoritaire, le MEEDDM.

Ainsi, les représentants du personnel, élus à la CAP du corps des ingénieurs des TPE, expriment une nouvelle fois, devant vous, ce profond malaise :

- malaise du fait des réformes incessantes et des délocalisations irréfléchies, à coup de décisions non mesurées et de circulaires non concertées, qui suppriment services, missions et moyens alors que le ministre ne cesse de prôner les enjeux d'aménagement et de développement durables des territoires. Il suffit de citer, ici, une nouvelle idée conceptuelle et irréfléchie qui conduirait au transfert de la « Sécurité Routière » au ministère de l'Intérieur : c'est faire le choix du contrôle, de la police et également de l'aspect financier au détriment de l'éducation, la prévention et plus généralement la lutte contre l'insécurité routière dans l'action menée sur l'aménagement durable des territoires ;
- malaise du fait des positionnements dans la réorganisation des services du ministère à tous les échelons du territoire se traduisant par la perte de fonction de direction, de chef de service, de chef d'unité et de chef de projet alors qu'ils font au quotidien un effort de développement personnel pour la construction de compétences individuelles au service de la compétence collective et qu'ils agissent pour la mise en place des nouvelles organisations ;
- malaise vis à vis des missions et des activités avec la suppression de l'ingénierie publique stigmatisée «de concurrentielle » alors que les annonces du maintien d'une capacité d'analyse, d'expertise, de conseil, d'observation, d'évaluation font l'objet de rapports et de circulaires mais qui ne donnent aucune lisibilité sur les actions et les modes d'intervention ;
- malaise également sur le devenir de l'ingénierie dans les domaines de la route, des voies navigables, où les réformes se préparent en catimini avec comme seul angle de réflexion la pseudo performance comptable à court terme en occultant les actions de développement durable de ces services ;
- malaise sur l'avenir des Cete dans le RST par la précipitation d'une évolution du statut juridique alors que la réflexion est en cours et que la démonstration sur leur rôle au sein du RST, leur appui aux DREAL, leur ouverture aux collectivités territoriales et leur partenariat avec le monde de la recherche et des professionnels n'est pas aboutie ;
- malaise quant à l'absence de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières, en particulier sur le besoin important d'ingénieurs au MEEDDM et dans les autres départements ministériels alors que l'ENTPE est structurée et organisée pour former un plus grand nombre d'ingénieurs et que depuis longtemps les ingénieurs des TPE ont intégré dans leur formation, dans leur réflexion, dans leur action la superposition et l'interaction des politiques publiques qui font le développement durable d'aujourd'hui et de demain ;
- malaise devant la gestion de leur rémunération au regard d'une formation initiale performante, sanctionnée par un diplôme pour un grand nombre, d'une gestion exigeante, d'un effort de développement personnel important et continu, d'un investissement de tous les instants et de fortes responsabilités à tous les niveaux, que vient annihiler, en particulier, une modulation outrancière de leur régime indemnitaire au regard d'autres corps exerçant au MEEDDM ;
- malaise face à leurs règles de gestion, que l'administration cherche sans cesse à attaquer ponctuellement alors que l'évolution du périmètre ministériel et des services implique une réflexion en profondeur et dans la concertation ;

- malaise sur leur avenir statutaire par un emploi fonctionnel qui démontre, chaque jour dans le contexte actuel, sa fragilité, ses freins à la mobilité tant prônée par la fonction publique, sa complexité au regard des emplois de direction d'administration territoriale de l'Etat, son inadaptation au regard des compétences individuelles acquises, construites, développées au service de la compétence collective, et des responsabilités exercées au 3<sup>ème</sup> niveau de fonction ;
- malaise également sur une exigence sans cesse croissante pour l'accès au détachement dans l'emploi fonctionnel d'ICTPE 2G et ICTPE 1G alors que les règles de la charte de gestion mises en place par l'administration permettent déjà de promouvoir des cadres dont les compétences et la réussite sur leurs parcours professionnels aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveaux sont prouvées et avérées ;
- malaise sur un projet de fusion avec d'autres corps internes au MEEDDM, annoncé par le ministre en CTPM sans prévenance et sans concertation, qui manque d'ambition et indéniablement de sens alors même que plusieurs corps d'ingénieurs sont déjà prêts à un rapprochement, en particulier les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;
- malaise devant un discours hostile et outrageusement mensonger à l'encontre des ingénieurs des TPE, diffusé insidieusement par des hauts fonctionnaires de l'administration irresponsables et incompétents, à l'occasion de la tournée de présentation, dans les inter-régions, du rapport du CGEDD sur la prise en compte du développement durable dans les services déconcentrés ;
- et enfin, profond malaise lié à toutes ces restructurations, ces réorganisations, ces délocalisations où les agents-pions sont dirigés sur des services à la vitesse fulgurante, sans prendre en compte leurs aspirations personnelles et professionnelles, créant un climat délétère d'extrême inquiétude, de stress et le ressenti d'être devenus des objets méprisés, jetables, à la merci de quelques hauts fonctionnaires qui dessinent un avenir non durable pour la nation!

Ca suffit ! Les ingénieurs des TPE ont une autre vision d'une organisation efficace et d'une action efficiente du MEEDDM.

Par conséquent, nous exigeons :

***Sur les services du MEEDDM :***

- l'arrêt de toute nouvelle mesure dans le cadre de l'acte II de la RGPP qui vise à détruire encore plus le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires et à supprimer de nouveaux effectifs sans considération de l'intérêt général;
- l'affirmation de la capacité d'expertise scientifique et technique de ce ministère avec une nouvelle stratégie pour le RST du MEEDDM et l'attribution des moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre d'une réelle ambition;
- l'arrêt de la mise en œuvre des plans d'évolution des CETE et du SCN informatique en l'absence de toute nouvelle stratégie pour le RST du MEEDDM ;

### ***Sur le statut :***

- l'aboutissement du chantier statutaire en cours, concrétisant l'investissement des ITPE de longue date sur les champs du développement durable, offrant une véritable amélioration indiciaire et indemnitaire à la hauteur des responsabilités assumées, des fonctions exercées et de l'investissement des ingénieurs des TPE dans l'ensemble des réformes ministérielles et d'un véritable troisième grade, culminant à HEB, et non un ersatz de grade à base d'emploi fonctionnel, permettant cette reconnaissance et ouvrant définitivement les passerelles de l'interministériel et de l'inter fonctions publiques ;
- la mise en place d'un chargé de mission auprès d'EMC pour traiter de la réforme statutaire ;
- l'intégration dans votre projet de fusion du corps des ingénieurs des TPE avec les ITM et les ITGCE d'autres corps d'ingénieurs en exercice au MEEDDM, en particulier celui des IAE, qui donnerait un véritable sens à un corps d'ingénieurs de l'aménagement et du développement durables des territoires ;
- la valorisation de tous les parcours professionnels et de tous les postes pour les promotions aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveaux de grade sans préjudice pour les ingénieurs qui ont essayé ou qui ont subi les transferts issus de la loi du 13 août 2004 ;

### ***Sur les recrutements :***

- l'augmentation du recrutement du nombre des ingénieurs des TPE par les voies statutaires dans l'objectif de répondre aux besoins du MEEDDM pour la mise en œuvre des politiques publiques de développement durable ;

### ***Sur la gestion***

- le respect du rôle de la CAP, instance nationale de défense individuelle des ingénieurs des TPE et collective du corps ;
- l'examen par la CAP de toutes les mobilités des ingénieurs des TPE, qu'elles restent internes au MEEDDM (y compris sans changement de résidence administrative) ou qu'elles relèvent de l'essai, l'examen réel et sincère de toutes les demandes de détachements entrants sur le corps des ingénieurs des TPE, et l'information de la CAP des ingénieurs des TPE de toutes les mobilités sur les postes des listes de mobilités A et A+, quel que soit l'employeur d'origine des candidats ;
- l'amélioration et la transparence de la gestion des IAE, des IIM et des ITPE au MEEDDM telle que nous l'avons revendiquée dans le courrier commun du 29 août 2009, resté à ce jour sans réponse ;
- une véritable politique de GPECC traitant des emplois, des métiers, du positionnement, de la formation et des parcours professionnels par la poursuite de la note d'orientation générale du corps des ingénieurs des TPE entamée en 2006 et qui doit voir sa concrétisation en 2010, reconnaissant la spécificité et la compétence d'un corps d'ingénieurs de catégorie A/A+ ;
- la suppression de la double publication des postes sur les listes A et A+ qui conduit à la confusion pour les candidats et pour le positionnement des ITPE ;

- le maintien de l'accès, dans le contexte des réorganisations, à égalité de compétences avec les autres corps présents au MEEDDM aux postes à responsabilité et à enjeux, à tous les niveaux de fonction, postes pour lesquels le corps des ingénieurs des TPE a largement démontré sa capacité à les tenir. La discrimination actuelle aux profits de quelques corps n'est ni justifiée et ni justifiable, ni tolérable ! ;
- l'accès pour les ingénieurs en chef du 1<sup>er</sup> groupe aux emplois de directions de l'administration territoriale de l'Etat à égalité de compétences avec d'autres corps ;
- la réouverture immédiate de l'ensemble des postes d'encadrement du MEEDDM aux ingénieurs des TPE car ils ont toujours fait la démonstration de leur capacité d'adaptation et de leur investissement dans tous les champs techniques d'intervention interministériels et souhaitent poursuivre cet effort de développement de la compétence individuelle au service de la compétence collective ;
- la parution des arrêtés emplois à ingénieur en chef des TPE dans tous les ministères où les ingénieurs des TPE sont en exercice, et la modification de l'arrêté emplois du MEEDDM pour prendre en compte la nouvelle organisation des services déconcentrés;
- l'accès pour les ingénieurs des TPE, lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude, aux cycles de mobilité qui suivent leur promotion ;

### ***Sur l'indemnitaire***

- une véritable reconnaissance de la promotion aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveaux de grade des ingénieurs des TPE qui ont fait la démonstration de leurs compétences et de leur réussite à travers des parcours professionnels riches et diversifiés par une réelle prise en compte dans l'ISS et non avec des coefficients arbitraires ;
- l'arrêt des modulations irresponsables des services qui spolient les ITPE d'une juste rémunération, pour être à égalité de traitement avec d'autres corps d'ingénieurs d'autres ministères avec lesquels on partage pourtant les mêmes emplois ;
- l'attribution du coefficient individuel de l'année N-1 au plus tard lors de l'entretien professionnel de l'année N et la possibilité pour les ingénieurs des TPE de former un recours sur leur coefficient individuel d'ISS auprès du président de la CAP ;
- la tenue de commissions d'harmonisation de l'ISS par corps et non par macro grades permettant un débat véritable et pertinent ainsi qu'une transparence dans l'attribution des coefficients individuels.

Madame la présidente, mesdames, messieurs les membres de la CAP, nous vous remercions de votre attention.

Les élus à la CAP